



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°188/2024
du Conseil communautaire
Séance du 16 décembre 2024

Date d'envoi de la convocation = 10 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, François BARBE, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michel FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Frédéric BERNE à Yves CAZORLA, Philippe BERTHOMIEU à Maxime COUSTON, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christine MUCCIO, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane MARCELLIN à Gérald MISSOUR, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Maria SEUBE à Jean-Yves CHAPELET

Absents/Excusés : Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Stéphane MAURIN

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

**OBJET : Rapports annuels des délégataires du service
d'assainissement des eaux usées -exercice 2023**

Vu l'article L5213-5 du Code Général des collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération et de l'exercice par celles-ci au plus tard à partir du 1ere janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement,

Considérant les Rapports Annuels des délégataires pour l'année 2023 des sociétés SAUR, SUEZ, VEOLIA,

Considérant les périmètres suivants :

Commune- délégataire	Compétence -	Périmètre
Bagnols sur Cèze - VEOLIA	Eau	Bagnols sur Cèze
Chusclan- SAUR	Eau	Chusclan
Cornillon - VEOLIA	Eau et Assainissement	Cornillon
Goudargues - VEOLIA	Eau et Assainissement	Goudargues
Ex-Maison de l'eau - SAUR	Eau	Connaux, Gaujac, Laudun-l'ardoise, Saint Paul les Fonts, Le Pin, St Victor la Coste, Tresques
Ex-Maison de l'eau- SAUR	Assainissement	Connaux, Gaujac, Saint Paul les Fonts, Le Pin, St Victor la Coste, Tresques
Ex-Syndicat de Lirac - VEOLIA	EAU	Lirac, Saint Génies de Comolas, St Laurent des Arbres, Tavel
EX-Syndicat de Lirac - SUEZ	Assainissement	Lirac, St Laurent des Arbres, St Génies de Comolas et Tavel
Pont Saint Esprit - Véolia	Eau	Pont Saint Esprit
Pont Saint Esprit - SUEZ	Assainissement	Pont Saint Esprit
SABRE- Transfert et traitement des effluents par la Station de L'euze	Assainissement	Bagnols sur Cèze, Chusclan, Orsan, Sabran, Saint Etienne des Sorts, Saint Gervais, Saint Nazaire, Saint Paulet de Caisson, Vénéjan et une partie des effluents de Tresques
St André d'Olérargues- VEOLIA	Eau	Saint André D'Olérargues
Ex Régies - SAUR	Eau	Aiguèze, Carsan, Cavillargues, Codolet, Laval Saint Roman, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint Alexandre, Saint André de Roquepertuis, St Christol de Rodières, Saint Etienne des Sorts, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Nazaire, Saint Paulet de Caisson, Saint Pons la Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil

Ex Régie-SAUR	Assainissement	Aiguèze, Carsan, Cavillargues, Codolet, Issirac, La Roque sur Cèze, Laudun-L'Ardoise, Le Garn, Montclus, Laval Saint Roman, Montfaucon, Orsan, Sabran, Saint Alexandre, Saint André de Roquepertuis, St Christol de Rodières, Saint Etienne des Sorts, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Nazaire, Saint Paulet de Caisson, Saint Pons la Calm, Salazac, Vénéjan et Verfeuil
---------------	----------------	--

Question présentée à la commission eau du 3 décembre 2024

Le conseil communautaire,

- Prend acte des rapports annuels des délégataires des services public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 16 décembre 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **23 DEC. 2024**



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE